

CONDITIONS D'ADHÉSION (version 01.01.2025)

Article 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Les abonnements souscrits auprès de Waer Waters sont soumis aux Conditions Générales, au Règlement Intérieur ainsi qu'aux présentes Conditions d'Adhésion. En cas de conflit Les Conditions d'Adhésion prévalent sur les Conditions Générales.

1.2 En souscrivant un abonnement, le Client accepte les Conditions Générales, les Conditions d'Adhésion ainsi que le Règlement Intérieur. Le non-respect par un Client des Conditions Générales, des Conditions d'Adhésion ou du Règlement Intérieur autorise Waer Waters à refuser l'accès au Client ou à résilier son Abonnement, sans que Waer Waters ne soit tenu à un quelconque remboursement ou indemnisation, et sous réserve du droit de Waer Waters de demander une indemnisation en cas de dommages.

1.3 En cas de Modification des Conditions d'Adhésion, des Conditions Générales ou du Règlement Intérieur : Si un Client refuse d'accepter la modification, il a à tout moment le droit de résilier son Abonnement sans frais. La résiliation doit être effectuée au plus tard le 25 du mois et prendra effet le premier jour du mois suivant celle-ci.

Article 2. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent aux Conditions d'Adhésion et à tout autre document émis par Waer Waters :

- **"Membre" ou "Membres"** : Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de Waer Waters.
- **"Invitation Personnelle"** : Un accès gratuit valable pour toutes les installations de Waer Waters, à l'exception de l'hôtel.
- **"Mois de Début"** : la période allant du moment où un Membre souscrit un Abonnement jusqu'à la fin du mois de la souscription.
- **"Période Initiale"** : La durée contractuelle de trois mois, débutant le premier jour du mois suivant celui du Mois de Début.
- **"Période Prolongée"** : Toute prolongation de l'Abonnement après la Période Initiale.
- **"Frais d'inscription"** : Frais dus par le Membre à Waer Waters pour l'administration de l'Abonnement.
- **"Gel"** : Suspension temporaire de l'Abonnement selon les conditions énoncées à l'Article 10.
- **"Frais lié au Gel"** : Frais dus par le Membre à Waer Waters pour le gel temporaire de l'Abonnement.

Article 3. DÉBUT - DURÉE - PROLONGATION DE L'ABONNEMENT - RÉILIATION

3.1 L'Abonnement est souscrit pour le Mois de Début + la Période Initiale. Le Mois de Début est calculé au prorata et doit être payé immédiatement par le Client. La Période Initiale est payée mensuellement via domiciliation européenne SEPA. Le Client peut également choisir de faire commencer l'Abonnement à partir de la Période Initiale.

3.2 La souscription d'un Abonnement entraîne des Frais d'Inscription. Ces frais sont dus à chaque souscription, même si le Membre a déjà eu un Abonnement dans le passé.

3.3 La Période Initiale a une durée contractuellement déterminée. Une résiliation pendant le Mois de Début et la Période Initiale n'est donc pas possible, sauf tel que décrit à l'Article 1.3. Si le Membre souhaite néanmoins résilier l'Abonnement durant la Période Initiale, il peut convertir la valeur de l'Abonnement en un bon cadeau. Cette demande de conversion doit être envoyée à Waer Waters par e-mail (info@waerwaters.com) au plus tard le 25 du mois. La domiciliation sera arrêté à partir du mois suivant et le solde de l'Abonnement sera facturé en une seule fois, sans frais, sous forme de bon cadeau au nom du Membre.

3.4 À moins d'une résiliation avant le 25 du mois de la fin de la Période Initiale, la durée de l'Abonnement sera automatiquement prolongée par périodes successives de 1 mois.

3.5 Pendant cette Période Prolongée, l'Abonnement peut être résilié mensuellement (par e-mail à : info@waerwaters.com). La résiliation doit intervenir au plus tard le 25 du mois prendra effet le premier jour du mois suivant.

Article 4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ABONNEMENT

Waer Waters propose les abonnements suivants :

4.1 Abonnement Sport : Accès au fitness et aux cours collectifs 7 jours sur 7, tarif préférentiel pour le wellness, 10 % de réduction sur les soins et les repas (réservé au Membre).

4.2 Abonnement Luxe : Accès au fitness et aux cours collectifs 7 jours sur 7, wellness inclus du lundi au jeudi (sauf jours fériés), tarif préférentiel pour le wellness du vendredi au dimanche, 10 % de réduction sur les soins et les repas (réservé au Membre).

4.3 Abonnement Infini : Accès illimité au fitness et aux cours collectifs 7 jours sur 7, accès illimité au wellness du lundi au dimanche (y compris jours fériés et vacances scolaires), 10 % de réduction sur les soins et les repas (réservé au Membre).

4.4 Abonnement Wellness : Accès illimité au wellness du lundi au dimanche (y compris jours fériés et vacances scolaires), 10 % de réduction sur les soins et les repas (réservé au Membre).

4.5 Chaque Abonnement donne droit à un certain nombre d'Invitations Personnelles déterminé par Waer Waters selon les conditions suivantes :

Le droit aux Invitations Personnelles se déclenche après 12 prélèvements. Après chaque 12ème prélèvement, le Membre reçoit ses Invitations Personnelles.

4.6 Chaque Abonnement est mis à disposition du Membre sous forme d'un bracelet bleu. Le bracelet reste la propriété de Waer Waters et doit être retourné à Waer Waters à la fin de la période d'abonnement. En cas de non-restitution, des frais de 15,00 euros seront facturés.

4.7 Chaque Abonnement et bracelet est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers.

4.8 Waer Waters ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou usage illégal du bracelet Waer Waters. En cas de perte du bracelet ou de non-restitution à la fin de la période d'utilisation, des frais administratifs de 15,00 EUR seront facturés.

4.9 Waer Waters se réserve le droit de demander à tout moment à ses Membres de présenter leur bracelet ainsi que leur carte d'identité. Si le Membre n'est pas en mesure de prouver son

Abonnement de manière adéquate, Waer Waters se réserve le droit de refuser l'accès aux installations de Waer Waters.

4.10 Les réductions et avantages résultant de l'usage de l'Abonnement ne peuvent être cumulés avec d'autres promotions, réductions ou avantages, et sont exclusivement réservés au Membre lui-même.

4.11 Waer Waters se réserve le droit d'annuler l'Abonnement, y compris l'utilisation du bracelet Waer Waters, en cas de non-paiement des biens ou services payants consommés par le Membre. Cela n'exonère pas le Membre de l'obligation de restituer le bracelet.

Article 5. RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT

5.1 Le Membre a le droit de résilier son Abonnement sans indemnité si Waer Waters modifie les modalités de l'Abonnement de manière évidente au détriment du Membre, notamment :

- Lorsque Waer Waters modifie les horaires d'ouverture de telle sorte qu'il devient impossible pour le Membre de continuer son Abonnement ;
- Lorsque Waer Waters modifie unilatéralement les conditions essentielles de l'Abonnement.

Cette résiliation doit être effectuée conformément aux dispositions de l'Article 3 des présentes Conditions d'Adhésion.

5.2 Le Membre a également le droit de résilier son Abonnement sans indemnité en cas de blessure médicale l'empêchant de faire du sport ou d'utiliser les installations de bien-être pendant plus de 6 mois. La blessure et l'incapacité définitive doivent être étayées par un rapport médical détaillé. La résiliation ne sera effective qu'après la présentation du rapport médical, et les frais d'Abonnement pour la période avant la présentation de ce rapport ne seront en aucun cas remboursés. La résiliation prendra effet le premier jour du mois suivant la présentation du rapport médical.

Si le Membre souscrit un nouvel Abonnement dans l'année suivant la résiliation, les Frais d'Inscription ne seront pas dus.

5.3 Waer Waters se réserve le droit d'annuler les Abonnements à tout moment. Cette annulation doit être communiquée aux Membres au plus tard le 25 du mois et prendra effet le premier jour du mois suivant.

5.4 Les promotions sur les Abonnements proposées aux nouveaux Membres ne peuvent être appliquées que si le futur Membre n'a pas eu d'Abonnement dans les 4 derniers mois.

Article 6. TRANSFERT - MODIFICATION D'ABONNEMENT

6.1 Chaque abonnement est strictement personnel et ne peut être transféré.

6.2 Un membre peut à tout moment upgrader ou downgrader son abonnement (c'est-à-dire changer pour une autre formule d'abonnement, comme décrit à l'Article 4), que ce soit pendant la période de démarrage ou la période prolongée. La demande de mise à niveau ou de réduction doit être soumise à Waer Waters au plus tard le 25 du mois (par email : info@waerwaters.com) et prendra effet le premier jour du mois suivant la demande.

6.3 L'upgrade ou le downgrade ne lance pas une nouvelle période de démarrage. Aucun frais d'inscription n'est dû en cas de mise à niveau ou de réduction.

Article 7. UTILISATION DES SERVICES ET DES INSTALLATIONS DE WAER WATERS

Fitness

7.1 Services de réservation : Une réservation préalable est toujours obligatoire pour les services. Une réservation n'est valable qu'après confirmation écrite de Waer Waters.

7.2 Le membre s'engage à être toujours ponctuel pour le rendez-vous prévu, c'est-à-dire à arriver au moins 10 minutes à l'avance.

Soins du corps

7.3 Réservation : Une réservation pour un soin du corps n'est valable qu'après avoir effectué une réservation par email à info@waerwaters.com ou à la réception, cette réservation étant requise pour bénéficier de la réduction sur le soin. La réservation sera confirmée après réception d'un email de confirmation de Waer Waters et l'enregistrement d'une garantie. Cette garantie s'élève à 100,00 % du coût total du soin.

Article 8. ABONNEMENT AUX SERVIETTES

8.1 L'article 8 ne s'applique qu'aux abonnements aux serviettes déjà existants. Actuellement, l'abonnement aux serviettes n'est plus vendu. Néanmoins, tous les abonnements aux serviettes existants resteront en vigueur et se poursuivront.

8.2 L'abonnement aux serviettes est un abonnement payant distinct et indépendant des autres services que le membre peut souscrire.

8.3 L'abonnement aux serviettes est strictement personnel et ne peut être utilisé que par le membre lui-même. Il est interdit d'utiliser l'abonnement aux serviettes pour des tiers.

8.4 Si un abus de l'abonnement aux serviettes est constaté, par exemple si des serviettes sont prises pour d'autres personnes, Waer Waters se réserve le droit de résilier immédiatement tous les abonnements sans aucun remboursement.

8.5 Lors de l'annulation ou de la résiliation de l'abonnement aux serviettes, le membre perd le droit de souscrire à nouveau cet abonnement plus tard.

Article 9. DÉBIT DIRECT – PAIEMENT

9.1 Les frais d'abonnement sont payés mensuellement par domiciliation européenne SEPA. Le mois de début n'est pas soumis au prélèvement direct et doit être payé immédiatement lors de la souscription de l'abonnement, ainsi que les frais d'inscription. Si le membre refuse de procéder au paiement immédiat des frais d'inscription et/ou du mois de démarrage, Waer Waters se réserve le droit de refuser la souscription de l'abonnement.

9.2 À partir de la période initiale, l'abonnement doit être payé par domiciliation européenne SEPA. Les domiciliations sont effectués chaque 5e jour du mois en faveur de Waer Waters.

9.3 En cas non-exécution de la domiciliation européenne SEPA pour quelque raison que ce soit, le montant dû devient immédiatement exigible. Le membre s'engage à régler cette somme immédiatement sur place par paiement électronique. Si le membre paie la somme due avant le 25 du mois auquel elle s'applique, aucun frais supplémentaire ne sera facturé.

9.4 Un deuxième non-paiement de la domiciliation européenne SEPA au profit de Waer Waters avant le 25 du mois auquel il s'applique, entraînera la résiliation définitive de l'abonnement et la perte des frais d'abonnement et du tarif mensuel.

9.5 En cas de non-paiement par le membre des arriérés, Waer Waters se réserve le droit d'interdire l'accès au complexe jusqu'à la date de paiement intégral des arriérés.

9.6 En cas de paiement tardif de l'abonnement, la dette impayée sera augmentée de :

i. des intérêts de retard conformément à l'article 5 de la loi sur les retards de paiement du 2 août 2002.

ET

ii. d'une indemnité forfaitaire de :

a. 20 € si le solde est inférieur à 150 €

b. 30 € + 10 % du montant supérieur à 150 € si le solde est compris entre 150 € et 500 €

c. 65 € + 5 % du montant supérieur à 500 €, avec un maximum de 2000 €, si le solde est supérieur à 500 €

Pour les entrepreneurs, les augmentations ci-dessus seront automatiquement appliquées et sans mise en demeure à partir de la date d'échéance du paiement.

En ce qui concerne les consommateurs, ces augmentations ne seront appliquées qu'après l'envoi d'un rappel gratuit et après l'expiration d'un délai de 14 jours calendaires. Le délai de 14 jours calendaires commence à partir de :

i. du troisième jour ouvrable après l'envoi du rappel gratuit, si c'est un rappel non électronique

ii. du jour ouvrable suivant l'envoi du rappel gratuit, si c'est un rappel électronique

Article 10. MALADIE - BLESSURE - GEL

Article 10.1 Gel avec certificat médical

10.1.1 Le En cas de maladie ou de blessure temporaire, le membre peut bénéficier d'un gel gratuit de son abonnement en présentant un certificat médical et avec l'accord écrit de Waer Waters. La période de gel peut aller d'un mois minimum à 6 mois maximum.

10.1.2 Après le gel, il est impératif que l'abonnement reste actif pendant au moins 3 mois avant de pouvoir être gelé à nouveau.

10.1.3 Le gel doit être demandé au plus tard le 25 du mois et prendra effet le premier jour du mois suivant, se terminant le dernier jour du mois mentionné dans le certificat médical.

10.1.4 En cas de doute sur l'authenticité de la maladie ou de la blessure temporaire ou permanente du membre, Waer Waters se réserve le droit de demander des documents supplémentaires au membre.

Article 10.2 Gel sans certificat médical

10.2.1 En cas de gel sans certificat médical, des frais administratifs de 15,00 € par mois seront facturés.

10.2.2 Le gel sans certificat médical est autorisé pour une période minimale d'1 mois.

10.2.3 Ce gel doit être communiqué par écrit à l'adresse info@waerwaters.com, et la demande doit être soumise au plus tard le 25 du mois pour que le gel prenne effet le premier du mois suivant.

10.2.4 Après le gel, l'abonnement doit être actif pendant au moins 3 mois avant de pouvoir être gelé à nouveau.

Article 10.3 Conditions générales du gel

10.3.1 Pendant la période de gel, tous les droits et obligations liés à l'abonnement sont suspendus.

10.3.2 La réactivation de l'abonnement, avec les droits et obligations associés, se fait automatiquement après l'expiration de la période de gel, sauf accord contraire de Waer Waters. La durée de l'abonnement et les droits et obligations associés seront prolongés en fonction de la période de gel.

Article 11. DIVERS

11.1 Les tarifs utilisés par Waer Waters incluent la TVA. Waer Waters se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les modifications tarifaires entreront en vigueur le premier jour du mois suivant la notification de la modification tarifaire par Waer Waters. Les modifications tarifaires seront communiquées individuellement au membre si celui-ci a fourni son adresse e-mail à Waer Waters. Les membres qui ne fournissent pas leur adresse e-mail sont priés de vérifier toute modification tarifaire sur le site web www.waerwaters.com ou à la réception de Waer Waters.

11.2 Afin de garantir la tranquillité et la détente, l'accès au complexe bien-être peut être refusé si le nombre total de visiteurs atteint la capacité maximale fixée.

11.3 Waer Waters se réserve le droit de fermer tout ou une partie de ses installations pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Waer Waters se réserve également le droit de modifier temporairement ou définitivement ses heures d'ouverture. Les jours de fermeture ou les modifications des heures d'ouverture seront toujours annoncés à l'avance via la réception ou le site web de Waer Waters.

11.4 Waer Waters peut réserver la totalité ou une partie de son complexe pour les organisateurs d'événements, avec un accès réservé aux invités de l'événement. Les annonces concernant les événements avec un accès exclusif seront communiquées via le site web ou la réception de Waer Waters.

11.5 Waer Waters se réserve le droit de fermer tout ou une partie de ses installations afin d'effectuer des travaux de réparation ou de maintenance. L'indisponibilité des installations de Waer Waters en raison de travaux de maintenance ou de réparation ne donnera lieu à aucune indemnisation ou compensation envers ses membres.